

Envoi : 03/07/2019

Réception par le Préfet : 03/07/2019

Publication : 08/07/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-7-2

Séance du lundi 1 juillet 2019

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-7-7-3 du 1er juillet 2016 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,

- VU la convention de partenariat 2016/2019 entre la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Guebwiller et l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) de Guebwiller du 18 juillet 2016,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au développement culturel,
- VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2017/2020 entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Mulhouse et l'Association Fédération Hiéro de Mulhouse du 18 décembre 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-7-1 du 19 octobre 2018 relative à la création du Fonds de Soutien aux Initiatives Interreligieuses,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-10-7-1 du 16 novembre 2018 relative à l'Appel à projets « Pratiques artistiques en collège » et « Culture et Solidarité »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-7-4 du 18 janvier 2019 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 24 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération, pour un montant total de 405 510 €, étant précisé que l'octroi et le versement des subventions de fonctionnement en faveur de l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) de Guebwiller et de l'Association Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs pluriannuelles précitées,
- 2) Décide de rejeter 3 dossiers réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Solidarité », selon les motifs tels que précisés dans l'annexe 1 à la délibération,

- 3) Approuve les conventions de partenariat jointes en annexes 2 à 4 à la présente délibération avec les structures culturelles suivantes : l'Association Festival International de Colmar, l'Opéra National du Rhin de Strasbourg et l'Association Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse, et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.

Concernant la subvention d'investissement du Département pour Archéologie Alsace :

- M. BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de cet établissement public.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité